

## TRAVAILLEUSE SOCIALE OU TRAVAILLEUR SOCIAL

Remplacement

Services éducatifs

**Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries**

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) est à la recherche d'une travailleuse sociale ou d'un travailleur social pour assurer le remplacement d'un congé de maternité au sein des Services éducatifs.

Souhaitez-vous donner un sens à votre travail et faire une différence dans la vie scolaire et sociale des élèves? Au CSSDGS, tous les employé(e)s y contribuent, chacun(e) à sa façon. Voici ce qui vous attend dans le milieu scolaire :

### VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Une organisation qui a pour mission la réussite scolaire et sociale de près de 31 995 élèves, dans un réseau de 55 établissements. [Découvrez le CSSDGS dès aujourd'hui!](#) Nous encourageons un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle, c'est pourquoi nous offrons :

- 4 semaines de vacances et 17 jours fériés incluant la période des Fêtes;
- Un régime de retraite généreux à prestations déterminées et des assurances collectives avantageuses;
- Un programme de formation continue;

### VOS CONDITIONS D'EMPLOI

- Date d'entrée en fonction : mi-août 2026;
- Horaire : 35 heures par semaine;
- Salaire : de 56 670 \$ à 100 410 \$ par année, selon les qualifications et l'expérience.

### VOTRE MISSION

Assurer des fonctions de prévention, de promotion, de dépistage et d'évaluation du fonctionnement social des élèves qui vivent ou qui sont susceptibles de vivre des difficultés d'ordre affectif, social, scolaire ou familial. Vous collaborez étroitement avec les équipes-écoles afin de mettre en œuvre des plans d'intervention ou à caractère social, favorisant la réussite et le bien-être des élèves.

La tâche est évolutive et les mandats peuvent différer selon les besoins des milieux et des établissements desservis. Pour en savoir plus sur la description de tâches détaillée, consulter [le plan de classification](#).

### VOTRE APPORT AU QUOTIDIEN

- Soutenir les écoles primaires et secondaires ne disposant pas de tous ses professionnelles, dans le cadre d'une équipe mobile;
- Participer à des rencontres multidisciplinaires et œuvrer en multidisciplinarité;
- Contribuer à l'analyse systémique des besoins des élèves;
- Conseiller et soutenir la direction, les enseignants ainsi que les autres intervenants scolaires;
- Collaborer à la concertation, à la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs;
- Offrir du soutien aux familles, notamment dans la compréhension des besoins de leur enfant et l'accompagnement vers des services externes;
- Référer et collaborer avec les organismes partenaires externes;
- Intervenir, au besoin, afin de désamorcer des situations de crise ou d'urgence;
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'intervention (PI ou PSI) de l'élève;

## TRAVAILLEUSE SOCIALE OU TRAVAILLEUR SOCIAL

Remplacement

Services éducatifs

**Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries**

- Contribuer au déploiement, à la promotion et à l'animation de programmes de dépistage, de sensibilisation et de prévention liés aux problématiques vécues par les jeunes.

### VOTRE QUALIFICATION

Être membre de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

### POSTULEZ DÈS MAINTENANT

Le défi vous intéresse? Veuillez soumettre votre candidature en ligne au plus tard le 25 juin, avant 16 h 00, en cliquant [ICI](#).

Référence de concours : P-2526-035

*Le CSSDGS remercie tous les candidats et les candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.*

*Le CSSDGS est engagé dans un [programme d'accès à l'égalité en emploi](#) et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.*

*Le CSSDGS est assujéti à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) ainsi qu'aux dispositions amenées par l'adoption du projet de loi 94 depuis le 30 octobre 2025. Cette loi vise notamment à élargir l'interdiction du port de signes religieux à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves. Cette dernière stipule que tous les membres du personnel doivent exercer leurs fonctions à visage découvert, s'abstenir de porter tout signe religieux et utiliser exclusivement le français dans le cadre de leurs fonctions.*